Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 44 (1899)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles et chroniques

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

par deux au moyen de cordes. On chargea la munition dans le fond des canots que l'on hâla avec des câbles d'une rive à l'autre. Tous les chevaux traversèrent à la nage comme lors du passage de la batterie du Don.

Les pièces furent d'abord dételées, puis lorsqu'on les eut poussées tout embrelées jusque dans l'eau, on attacha un câble à la volée, on l'enroula deux fois autour du timon et on le fixa à l'anneau de la chaîne du timon. L'autre bout du câble fut porté sur la rive opposée. Pour le cas où le câble viendrait à rompre, on fixa un second câble de sûreté aux fusées d'essieux.

Le passage s'effectua à peu près dans les mêmes conditions que pour la batterie du Don.

Les pièces disparurent complètement dans l'eau, et furent hissées par les hommes sur la rive opposée; puis les cordes furent ramenées en arrière pour servir aux pièces qui suivaient,

En 55 min., le transport de la batterie entière était effectué.

Une fois rassemblée sur la place d'arme, la batterie exécuta le tir d'exercice qui lui avait été prescrit.

Lors du passage des deux batteries, outre le 3e canot destiné au sauvetage, on avait tendu, en aval du point de passage, une corde maintenue à la surface de l'eau par des bottes de paille ou de roseaux. Elle devait servir à recueillir les hommes que le courant aurait entraînés.

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

Le landsturm armé. — Instruction de tir pour l'artillerie de campagne. — Rapport sur la gestion du Département militaire fédéral en 1898. — † Le colonel Adolphe Ziegler. — Course de fond du *Reitclub* de Zurich.

M. Kellersberger, député aux Etats, le « père du landsturm », désespérerait-il de son rejeton ? Il vient de proposer, ou plutôt la commission de gestion qu'il préside, la fusion du landsturm avec la landwehr IIe ban. Cette fusion aurait l'avantage de dégager la landwehr II de sa position hétéroclite entre l'armée de campagne et l'armée territoriale. Avec ses meilleurs cadres, elle constituerait pour le landsturm une sorte de noyau et lui donnerait plus de corps et de cohésion.

C'est parler d'or, ou à peu près. Depuis longtemps les officiers les plus

compétents ont fait valoir les inconvénients d'une répartition de l'armée en quatre bans. Cette répartition ne correspond à rien de déterminé, et la fusion proposée ne serait point une mesure à dédaigner, à la condition de simplifier beaucoup l'organisation du landsturm. Car si la landwehr II est en mesure de fournir de bons cadres au landsturm, il ne faudrait pas qu'un recrutement mal conçu de ce dernier vint diminuer la valeur de la landwehr II et compromettre l'exécution des services que l'on peut attendre d'elle.

Plus juste encore est le vœu émis de supprimer les exercices du landsturm armé. Ils sont parfaitement inutiles ; ils l'étaient déjà du temps des cours de cadre ; ils n'ont pas changé de caractère depuis la disparition de ces cours. Une économie pourrait être avantageusement réalisée de ce chef. Elle donnerait en même temps satisfaction à ceux qui, par nos temps d'insuffisance budgétaire, tournent autour du Département militaire fédéral, *quærentes quem devorant.*

M. le colonel Ruffy, dans sa réponse, a admis la nécessité d'une réorganisation du landsturm ; seulement cette réorganisation ne doit pas être poursuivie isolément ; elle rentre dans les travaux de réorganisation militaire générale actuellement à l'étude et dont l'achèvement n'est plus très éloigné.

Cette ligne de conduite est en effet logique et paraît être la meilleure. Pendant trop longtemps on a procédé par revisions fragmentaires ; ce système nous a conduit aux complications que nous avons connues et dont nous ne sommes pas encore entièrement sortis. Inutile de renouveler l'expérience.

D'autre part, la suppression des exercices du landsturm pourrait être d'ores et déjà décrétées sans inconvénients. Mais, si nous en croyons le rapport du Conseil fédéral sur la situation financière, le Département militaire ne serait pas partisan de cette suppression. N'ayant pas encore vu le texte du rapport, nous ignorons les motifs de cette manière de voir.

* * *

Le Conseil fédéral a adopté, en date du 18 avril dernier, une nouvelle *Instruction de tir pour l'artillerie de campagne.* Cette Instruction a paru en allemand seulement; on attend avec impatience le texte français pour être remis aux officiers du Ier corps d'armée avant les manœuvres de cette année. Le nouveau règlement ne contient cependant pas de nouveautés essentielles, les méthodes de tir n'ayant en somme pas changé depuis l'Instruction précédente qui portait la date du 28 juillet 1890. Dès lors, on a supprimé l'obus et la boîte à mitraille, mais on a suivi dans le tir à shrapnel un système fort peu différent de celui qu'on pratiquait il y a neuf ans.

L'Instruction de 1890 était beaucoup trop prolixe et ne faisait pas res-

sortir d'une façon assez évidente les règles principales du tir. Le nouveau règlement est plus condensé, plus précis, plus positif et conçu dans un sens plus pratique.

Il se divise en une première partie traitant des *généralités*, où figurent quelques données sur la trajectoire, sur l'effet des projectiles, les probabilités de tir, l'observation des coups, la répartition du feu, le genre de feu, les objectifs, etc. ; la seconde partie est tout entière relative à l'exécution du tir. Il précise l'emploi de divers genres de feux, emploi qui jusqu'à présent n'était pas nettement défini Ainsi, le feu de vitesse n'est pratiqué que pour la destruction du but, par conséquent lorsque la batterie a son tir réglé. Le feu par pièce ne se donne que contre des objectifs distants de moins de 1500 m. La salve de batterie sert dans la période du réglage lorsque l'observation des coups isolés ne fournit pas de données suffisantes, — ce sont alors des salves dites d'observation, — ou bien dans le tir effectif, contre des buts apparaissant inopinément ou pour peu de temps, à des distances connues ; on les dénomme dans ce cas salves d'efficacité *(Wirkungssalven)*.

Le chapitre de l'exécution du tir indique quelques règles sur les tirs à percussion et sur le tir fusant. Elles sont en somme faciles à retenir. Un principe définitivement adopté établit qu'aux distances inférieures à 1500 m., on emploie exclusivement le tir fusant, en estimant la distance aussi exactement que possible et en donnant une graduation plutôt faible à la fusée. C'est du reste une des règles de l'Instruction de tir de l'artillerie allemande, dont paraît s'être inspiré la nôtre, et la règle de la plupart des artilleries étrangères.

Un certain nombre de pages sont consacrées aux tirs sur buts mobiles et on voit qu'on leur attribue une plus grande importance que jadis, ce en quoi on a raison. Par contre, tout le tir indirect — et nous faisons rentrer dans ce genre de tir les procédés de repérage — est traité d'une manière par trop sommaire et tout à fait insuffisante ; on a beau prétendre que ce genre de tir n'est pas normal, qu'on en fera usage le plus rarement possible, que nos appareils sont trop simples pour le pratiquer couramment, il n'en est pas moins vrai qu'il servira en campagne, plus souvent même qu'on imagine. On lui fera appel lorsque le but sera masqué par la fumée de nos coups ou lorsque la batterie qui tire sera aveuglée par celle des projectiles ennemis ? (On sait qu'on a tendance à employer des projectiles produisant de forts nuages de fumée.) Pourquoi n'utiliserait-on pas davantage, dans le combat à grande distance, la couverture des crêtes pour se défiler et pour masquer sa position ? Si on profite si peu de ce tir, c'est qu'on éprouve toujours une certaine hésitation à le pratiquer et que sa préparation en est généralement longue, faute d'habitude. Il est donc de la plus haute importance d'être au clair et à l'aise dans son emploi. Et puisqu'on a fait quelques emprunts à l'Instruction

allemande, on aurait pu avec profit y puiser aussi des indications sur ce chapitre.

Il serait extrêmement désirable que l'Instruction soit complétée sur ce point par un certain nombre de règles pratiques, groupant les indications éparses de l'Instruction et du Règlement d'exercice de l'artillerie de campagne et capables de fournir des notions simples et claires sur les principaux problèmes du tir indirect et du repérage des pièces.

* * *

Le rapport de gestion du Département militaire fédéral, pour 1898, a été publié dans le nº 14, du 5 avril, de la *Feuille fédérale suisse.* C'est un document qui ne se prête pas facilement à l'analyse ; les cadres de cette chronique n'y suffiraient d'ailleurs pas. Nous nous bornerons à en tirer quelques renseignements.

* * *

Pendant l'année 1898, il a été exercé 17174 recrues ; savoir :

Infanterie	13,732
Cavalerie	525
Artillerie	1,818
Génie	491
Troupes sanitaires	442
Troupes d'administration . .	166
Total	17,174

C'est le 93,64 °/o en moyenne du recrutement de 1897, qui avait été de 18339 hommes. Le nombre des exercés en 1898 est en diminution de 580 sur celui des exercés en 1897.

* * *

Le recrutement de 1898 a donné un total de 17851 hommes; en 1897, il avait été de 18339 ; il y a donc ici également une diminution par rapport à l'année précédente (488 hommes).

Les hommes recrutés en 1898, pour l'année 1899, se répartissent comme suit :

a) Par arrondissements de division :

Ier arrondissement de division		2,460
IIe	»	1,841
IIIe	»	2,264
IVe	»	2,051
Ve	»	2,465
VIe	»	2,492
VIIe	»	2,175
VIIIe	»	2,103
	Total	17,851

b) Par armes :

	Infanterie		13,944
	Cavalerie		544
Artillerie	Batteries attelées	Canonniers	435
		Soldats du train	647
	Batteries de montagne		80
	Artillerie de position		209
	Artillerie de forteresse		324
	Train		448
Génie	Sapeurs		349
	Pontonniers		86
	Pionniers		93
	Troupes sanitaires		523
	Troupes d'administration		169
		Total	17,851

D'après les contrôles au 1er janvier 1899, l'effectif de l'armée fédérale était le suivant :

Etats-majors	1,125
Elite	148,435
Landwehr	85,676
Total	235,236

Enfin, à la même date, les contrôles du landsturm accusaient un total de 275,596 hommes.

* * *

Le numéro de mars de la *Revue militaire suisse* a déjà parlé de l'instruction militaire préparatoire du IIIe degré dans le canton de Zurich. Voici pour compléter ces renseignements, ce que nous apprend le rapport de gestion.

Il a été donné, dans différents cantons et dans différentes localités, 19 cours ; le nombre des jeunes gens qui y ont pris part a été, au commencement du cours, de 6134 élèves, en augmentation de 1373 sur l'année 1897 ; il était, à la fin du cours, de 5266, en augmentation de 1148 sur l'année précédente.

L'instruction a duré, en général, de 50 à 80 heures ; le rapport constate qu'à moins de 50 heures les résultats sont à peine suffisants.

Le personnel enseignant de ces cours a été le suivant :

230 officiers.

592 sous-officiers, soldats et maîtres de gymnastique.

Comme cela avait déjà eu lieu précédemment dans quelques divisions, on a formé, à titre d'essai, des subdivisions spéciales avec les recrues

d'infanterie ayant fait un cours militaire préparatoire et l'expérience a prouvé à nouveau qu'on ne peut obtenir un degré d'instruction plus élevé qu'à la condition de rendre l'instruction militaire préparatoire obligatoire, ou d'augmenter la durée des écoles de recrues.

C'est avec plaisir que nous enregistrons ce jugement pris dans un document officiel; il nous donne la preuve qu'on considère, aussi en haut lieu, l'instruction que reçoit actuellement l'infanterie comme insuffisante; il nous fait espérer que les temps ne sont pas trop éloignés où, par l'un ou l'autre moyen, peut-être par les deux à la fois, on mettra l'infanterie à même d'acquérir le degré d'instruction que réclame le rôle prépondérant qu'elle joue à la guerre.

Nous constatons avec regret que la Suisse romande reste presque entièrement étrangère à l'instruction militaire préparatoire. Fribourg-Ville seule fait exception avec un premier cours qui a compté 105 participants

* * *

Parlant des cours de répétition des régiments d'infanterie du IIIe corps d'armée, le rapport relève que la durée des cours préparatoires est insuffisante pour obtenir une instruction solide dans toutes les branches élémentaires et, comme le tir individuel exige beaucoup de temps, il soulève la question de le restreindre, ou même de le supprimer entièrement pour l'attribuer exclusivement aux Sociétés de tir. Ici, en effet, il ne paraît guère possible de prolonger la durée des cours de répétition.

* * *

Appréciant la manière dont les troupes du IVe corps d'armée se sont comportées pendant les manœuvres d'automne, le rapport est plutôt élogieux. Il relève les progrès réalisés par l'*infanterie*, depuis les manœuvres de 1894, concernant la marche; les déploiements pour le combat; la manière de surmonter les obstacles; l'ordre, la cohésion et le calme dans les lignes de tirailleurs, etc. Il loue dans la *cavalerie* la solidité des cavaliers; leur mobilité et leur hardiesse dans le terrain le plus difficile; mais il la met en garde contre la tendance d'exagérer, dans ses rapports, les effectifs des colonnes de marche des autres armes.

Le rapport constate que l'*artillerie* est en progrès quant à la tactique, en ce qu'elle s'efforce de rester toujours plus en contact avec le commandement supérieur et qu'elle n'est pas embarrassée pour prendre des dispositions conformes aux circonstances quand elle est laissée sans ordres. Toutefois, il lui reste encore des progrès à accomplir sous ce rapport.

Le *génie*, les *troupes sanitaires* et l'*administration* ne méritent que des témoignages de satisfaction.

* * *

C'est pendant l'année 1899 que doit s'opérer le retrait de la *munition d'urgence* remise aux hommes. Ce n'est point seulement l'emploi abusif qui en a été fait dans un nombre restreint de cas qui a déterminé ce retrait; cela n'aurait pas suffi pour motiver cette mesure. Mais le système de la munition d'urgence présentait d'autres inconvénients : beaucoup de soldats ne disposaient pas d'un endroit sûr pour serrer cette munition; des propriétaires de logements prétendaient qu'elle était un danger pour leurs locataires et la poste ne voulait la transporter qu'à des conditions impossibles. Ce qui décida surtout à retirer la munition, c'est le fait qu'il importe avant tout de mobiliser les troupes, après quoi il est toujours assez tôt pour les pourvoir de la munition réglementaire. Des hommes isolés ou des bandes sans cohésion seraient de peu d'utilité pour la défense des frontières.

Le Département militaire est en pourparlers avec les cantons pour l'établissement, sur les places de rassemblement de corps, notamment dans les districts de la frontière qui seraient particulièrement exposés si une guerre éclatait subitement, de petits dépôts de cartouches où les hommes pourraient toucher la munition immédiatement en entrant au service.

* * *

Un vide s'est produit dans les rangs de l'administration militaire supérieure. Après une longue et douloureuse maladie, le colonel AdolpheZiegler, médecin en chef, est mort le 17 mai. Il était âgé de 66 ans.

Le colonel Ziegler débuta à Berne comme médecin et privat-docent à l'Université. En même temps, il prenait ses grades dans le service sanitaire de l'armée, et en 1876, il fut appelé aux fonctions de médecin en chef, succédant au colonel Schnyder, de Lucerne.

Pendant les 23 années de ses fonctions, son zèle ne s'est pas ralenti un seul instant. A la vérité, toutes les mesures qu'il a adoptées n'ont pas passé sans soulever parfois d'assez vives critiques ; les Chambres elles mêmes en ont eu des échos. Mais chacun n'en reconnaît pas moins que le colonel Ziegler, par son activité, par sa conscience dans l'accomplissement de ses devoirs, et par l'entrain avec lequel il a toujours travaillé à mettre son important service à la hauteur des exigences croissantes de la guerre, mérite la reconnaissance de l'armée et spécialement du service sanitaire.

* * *

Nous apprenons avec plaisir que le *Reitclub* de Zurich, suivant le bon exemple de la Société de cavalerie de la Suisse occidentale, a résolu l'organisation d'une course de fonds d'un parcours d'environ 300 kilomètres. Le programme définitif n'est pas encore arrêté ; il le sera dans quelques semaines. Dans tous les cas ne seront admis que des officiers suisses

montant leur cheval de service ou celui d'un camarade. La course aura lieu au mois d'octobre ; elle durera trois jours. Les prix seront en rapport avec les frais résultant pour les cavaliers d'expériences de cette nature.

Dans le même ordre d'idées, nous apprenons que des pourparlers sont engagés entre les sous-sections des officiers de Lausanne, Morges et Nyon pour l'organisation en commun d'un nouvel exercice de marche et de tactique. Ici non plus, le programme n'est pas encore arrêté.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'*Annuaire* de 1899 des armées prussienne et wurtembergeoise. — Les revues de printemps. — Mort du commandant du XVe corps à Strasbourg ; son remplaçant. — Aux grandes manœuvres de cet automne. — Les nouveaux forts de Metz. — Un prochain règlement pour les vélocipédistes militaires. — Les bataillons du train aux manœuvres. — Quelques livres.

L'Annuaire de l'armée prussienne et du XIIIe corps d'armée wurtembergeois (Rang und Quartierliste der K. Preussischen Armeen des XIII (K. Würtemberg.) Armeekorps für 1899) a paru la veille de Pentecôte. Les mutations y sont arrêtées à la date du 2 mai. Le volume, assez considérable, compte 1308 pages, sept pages de moins que l'année dernière, malgré les augmentations assez sensibles du mois d'avril passé ; mais on a su tirer meilleur parti de l'espace.

En parcourant l'Annuaire, on est amené à faire diverses constatations intéressantes. On remarque entre autres au Ministère de la guerre l'emploi des nouvelles dénominations des départements et des sections dont j'ai dit quelques mots dans ma chronique de septembre dernier [1]. Le corps d'Etat-major général a également subi quelques modifications depuis l'époque où vous avez donné sa composition dans la livraison de février dernier [2]. Vous me permettrez de les signaler. Les quartiers-maîtres principaux sont aujourd'hui le lieutenant-général von Alten, resté à son poste, et comme officiers « faisant fonctions » au corps, le major-général de Lessel et le colonel de Blankenburg. Le major Nieber a pris la direction de la 7me section ; une section nouvelle, la 8me, a été attribuée au lieutenant-colonel v. Oven.

Parmi les nominations nouvelles, on en trouve deux de commandants de corps d'armée : celle du remplaçant du général de Seebeck, démissionnaire, et celle du commandant du XVIIIe corps, récemment créé; on compte

[1] P. 559. On avait alors germanisé un certain nombre d'appellations de grade et appliqué des termes nouveaux à divers services de l'armée.

[2] Tableau, p. 93.

en outre 18 nouveaux commandants de division, 39 commandants de brigade d'infanterie, 12 de cavalerie, 9 d'artillerie de campagne, un inspecteur et deux commandants de brigade d'artillerie à pied, un inspecteur du génie, un inspecteur des troupes de communication, un commandant de brigade de chemin de fer, un inspecteur de cavalerie.

En somme, d'après l'annuaire, on trouve pour les corps prussiens et wurtembergeois un effectif de 329 généraux, 370 colonels, 312 lieutenants-colonels, 1425 majors, soit au total 2107 officiers supérieurs (Stabsofficiere).

Il est assez curieux de comparer dans les divers régiments les effectifs des officiers subalternes, premiers-lieutenants et lieutenants. Les régiments d'infanterie à deux bataillons, formés en 1897, comptent de 12 à 21 lieutenants. Le plus faible régiment est le 174e, à Metz, qui n'a que 12 lieutenants. Dans les régiments à trois bataillons, cet effectif de lieutenants varie de 20 (régiment 75 à Brême) à 52 (1er régiment à pied de la Garde, à Potsdam); cette inégalité d'effectif en officiers se retrouve dans les autres armes également. La totalité des lieutenants enrégimentés est de 7650, c'est-à-dire 178 de plus qu'en 1898.

Je ne reviendrai pas sur la proportion d'officiers appartenant à la noblesse ou à la rôture dans les divers grades et unités. Cette proportion n'a guère varié depuis un an[1]. Disons seulement que 32 régiments se recrutent exclusivement parmi la noblesse, et 2 (d'artillerie à pied) n'ont que des officiers de la roture.

Le nombre de décorations de certains officiers est assez curieux à récapituler. On voit un général en posséder 63; il est vrai qu'il est en même temps grand maître de cérémonies à la cour. Le chef du Cabinet de l'empereur, le général de Hahnke, en a pour son compte 54, le général de Wittich, commandant du XIe corps, 44. La croix de fer, instituée en 1870 pendant la guerre, devient de plus en plus rare; elle est peu représentée dans les grades inférieurs. La croix de 1re classe ne compte plus aujourd'hui que 56 décorés dans l'armée; 1441 officiers portent celle de 2e classe.

— Les grandes revues du printemps ont eu lieu le 30 mai à Berlin et le 31 à Potsdam. A celle de Berlin, l'empereur était entouré de plusieurs personnalités princières dont la principale était l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche, l'héritier des couronnes d'Autriche et de Hongrie. Il portait l'uniforme de son régiment, les uhlans no 10. Il fut l'objet de vives acclamations de la population berlinoise lors qu'il fit sa rentrée dans la capitale aux côtés de l'empereur, à la tête de la compagnie des drapeaux. L'empereur a placé l'archiduc « à la suite » des grenadiers de la garde Empereur François dont l'empereur François-Joseph est actuellement le chef.

La revue de Potsdam n'a rien présenté de marquant. Là tout se passe plus simplement, plus en famille si on peut dire.

[1] Voir année 1898, p. 357.

— La mort subite du général Freiherr v. Falkenstein a frappé tous les milieux militaires en Allemagne. Hélas! lorsqu'au mois de mars, je parlais de lui à propos des manœuvres impériales de cette année, j'étais loin de me douter que je prononçais presque son oraison funèbre. Sa mort, dans les circonstances que vous savez, était bien celle d'un vrai soldat, fidèle au poste jusqu'au bout. La *Gazette de Cologne* du 6 mai, jour du décès, donne une excellente biographie du valeureux général et décrit en fort bons termes les derniers jours de sa carrière [1].

Son successeur à la tête du XVe corps d'armée est le lieutenant-général Freiherr v. Meerscheidt-Hüllessem, qui commandait la 11me division, à Breslau. Il est demi-frère de l'ancien et renommé général du même nom, mort en 1895, qui était en dernier lieu à la tête du corps d'armée de la Garde. Le nouveau commandant du corps de Strasbourg a pris part avec distinction à quatre campagnes; il est né en 1840. Il entra au service à dix-sept ans, au 9me régiment d'infanterie, et a fait sa carrière dans la troupe. Pendant la guerre de 1870-71, il était capitaine au bataillon maritime (Seebataillon). En 1866, on le trouve attaché à un corps de réserve qui a occupé, presque sans coup férir, une partie de la Bavière. Comme colonel, il commandait le régiment no 55, et plus tard, avec le grade de major-général, la 42me brigade d'infanterie. C'est lui qui sera, cet automne, à la tête d'un des corps d'armée appelés aux manœuvres impériales.

Une mutation s'est produite également à la 31me division, où le lieutenant-général Böcklin v. Böcklinsau a été remplacé par le major-général v. Hugo. Ce mouvement est le corollaire des importantes mutations du mois de mai. A Strasbourg, le commandant de la place, le général de Jéna, a été transféré « von der Armee », ce qui, chez nous, est un prologue de démission. Son successeur n'est pas encore désigné.

On a mis à la retraite le lieutenant-général v. Willich, inspecteur de cavalerie. Son remplaçant est le major-général v. Hagenow. Je vous avais parlé, l'année dernière [2], du général de Willich et des trois autres inspecteurs de cavalerie nouvellement institués. Leur nombre se réduit à deux aujourd'hui.

Au milieu d'assez nombreuses démissions et promotions, je tiens cependant à relever l'avancement au grade de major-général du colonel Mayer, président du « Comité des ingénieurs », dont j'ai déjà eu l'occasion de parler [3]. C'est à lui que nous devons la nouvelle organisation des troupes de télégraphe. En sa qualité d'inspecteur de la télégraphie militaire,

[1] Le groupe d'officiers suisses qui s'est rendu à Strasbourg au printemps de 1897, afin de visiter Wörth et Wissembourg, a conservé un excellent souvenir du commandant du XVe corps et des facilités qu'il leur a accordées pour la visite des champs de bataille.

[2] Mai 1898, p. 301.

[3] Avril 1898, p. 230.

il a dirigé les études et les expériences qui devaient amener la constitution de ce corps de troupe, constitution qui ne sera d'ailleurs définitive que le 2 octobre prochain.

— Quelques changements se sont produits, depuis ma lettre de mars, parmi les commandants qui figureront aux manœuvres impériales des XVe et XIIIe corps. Ainsi, la division de cavalerie *A* attachée au XIIIe corps, sera sous les ordres du major-général Freiherr v. Schele.

Espérons que cet officier, qui s'est distingué dans les combats de l'Afrique orientale, dont il était gouverneur de 1892 à 1895, remportera d'aussi brillants succès cet automne, dans les contrées décidément moins arides du Grand-Duché de Bade. Car c'est bien dans cette région que les manœuvres se dérouleront, entre Carlsruhe et Stuttgart. La ville badoise de Pforzheim, qui compte 30 000 habitants, servira probablement de résidence au quartier impérial et à la direction des manœuvres. La *Gazette de Cologne* est dans l'erreur en indiquant Strasbourg comme quartier général, la capitale de l'Alsace se trouvant éloignée de plus de 100 kilomètres du théâtre des opérations.

Les trois revues de corps d'armée auront probablement lieu le 4 septembre à Strasbourg, le 6 à Stuttgart et le 8 à Carlsruhe. Les manœuvres proprement dites commenceront le lundi 11 septembre pour se terminer le vendredi 15 septembre. La reconnaissance du terrain des manœuvres a été faite en avril par la direction des manœuvres, entre autres par le chef d'état-major général, comte de Schlieffen, le lieutenant-colonel baron de Manteuffel et le major Eben.

Il est probable que nos manœuvres attireront un grand nombre de spectateurs, et que nous y verrons beaucoup de vos compatriotes, officiers de l'armée suisse. La direction des manœuvres s'est d'ailleurs toujours montrée très prévenante à l'égard des officiers d'autres nations et envers les correspondants de journaux militaires allemands ou étrangers. Voici, pour ceux d'entre eux qui auraient l'intention de s'y rendre, les démarches à faire : adresser à *l'avance* au général comte de Schlieffen, chef d'état-major général, à Berlin, une demande en autorisation d'assister aux manœuvres impériales. Il y sera répondu en fixant au demandeur un rendez-vous la veille des manœuvres, probablement à Pforzheim ; là, on lui remettra un laissez-passer, les cartes du terrain des manœuvres, l'ordre de bataille des troupes et le thème général des manœuvres. Chaque matin, il recevra les renseignements relatifs aux opérations de la journée et un résumé de celles de la veille ; on lui indiquera les points d'où, selon toute probabilité, on verra le mieux se dérouler les événements du jour. Un officier de l'état-major général, parlant plusieurs langues, est généralement attaché aux officiers accrédités aux manœuvres et a pour mission de les orienter et de les accompagner.

— Il y a juste un an, dans la chronique de juin 1898, je signalais la mutation qui venait de se produire en la personne de l'inspecteur général du génie et des forteresses ; le général Vogel von Falckenstein avait démissionné et avait été remplacé par le général von der Goltz, le Goltz de la Turquie, Goltz pacha. Le vrai motif de cette mutation n'était autre que la reconstruction sur de nouveaux plans de la place forte de Metz. L'empereur tenait à dégager la ville de son enceinte rapprochée et à donner libre essor au développement de la capitale de la Lorraine allemande; il demandait que la zone de défense fut reportée plus loin et que de nouveaux forts, plus avancés, fussent construits sur les fronts sud-ouest et nord-ouest de la place. Le général de Falckenstein ne partageait pas cet avis. Il estimait que les nouveaux forts seraient trop rapprochés de la frontière, peut-être craignait-il la création d'une enceinte nouvelle plus éloignée et plus étendue, d'une occupation plus difficile.

Vous connaissez la décision qu'on a prise. L'opinion de l'empereur à prévalu. Il faut bien avouer que les fronts sud et sud-ouest de Metz constituent un des côtés faibles de sa défense. L'ennemi pourrait facilement établir des contre-batteries sur les hauteurs du Gorgimont, près d'Ancy, et sur celles du château de Saint-Blaise, ou sur la côte de Faye, de façon à prendre d'enfilade les fronts du midi et de l'est. De ces points, il aurait peu à craindre le feu des forts Frédéric-Charles (l'ancien fort Saint-Quentin) et Gœben (l'ancien fort Queuleu). On va donc construire un ouvrage sur le mont Saint-Blaise — où, soit dit en passant, le prince Frédéric-Charles, commandant l'armée d'investissement, avait établi, en 1870, son principal poste d'observation — puis un autre sur le Gorgimont. Le troisième sera élevé au nord-ouest de la place, au nord du village de Saulny, sur une hauteur qui domine la route de Metz-Verdun par Saint-Privat, c'est-à-dire la route que Bazaine aurait dû assigner à son armée, les 15 et 16 août 1870. On cherchera de là à se relier à la place forte de Diedenhofen (Thionville), qui n'est pas encore dotée de forts avancés et où on va se borner à fortifier les hauteurs de Gentringen. Les journaux quotidiens vous auront relaté que l'empereur a posé la première pierre des forts de Saint-Blaise et de Gorgimont[1]. Il a baptisé le premier, Fort Hæseler, du nom du commandant du XVIe corps de Metz.

On paraît ne pas s'être ému en France de ces nouvelles constructions et la presse militaire n'en est pas trop alarmée. D'après un article intitulé: *Nos fortifications*, publié le 27 mai par la *France militaire*, nos voisins n'auraient aucune intention de répondre à ces nouveaux forts en érigeant une nouvelle ceinture de forts d'arrêts en face de nos ouvrages[2].

[1] Les journaux français signalaient ce fort comme déjà en construction. (*Réd.*)

[2] L'article dont il s'agit ici est le résumé d'un interview d'un des collaborateurs de la *France militaire* avec un des officiers supérieurs de l'état-major général de l'armée. Le journaliste rapportait le dit-on d'après lequel on allait élever sur les rives de la Moselle,

Je crois qu'ils ont raison, et cela pour deux motifs, celui d'abord que l'importance des places fortes, d'après nos idées actuelles, tend à diminuer, celui en outre que l'enceinte rapprochée de la ville de Metz sera supprimée dans un avenir plus ou moins rapproché, les anciens forts, celui de la Moselle excepté, devant être abandonnés. On va au reste bientôt raser celui de Belle-Croix. Mais, quoiqu'on en dise, l'enceinte représente toujours quelque chose dans une ligne de défense, et Metz, par sa situation, n'en demeure pas moins la clef de la frontière allemande du sud-ouest; on ne saurait songer à affaiblir cette place en ne remplaçant pas par d'autres les forts dont les circonstances économiques de la ville exigent la suppression. Les nouveaux forts ne constituent donc pas une augmentation de la force défensive ni de la base offensive de la place.

Rien n'est décidé d'autre part à l'égard du déclassement de nos autres places fortes. Il ne faut accorder aucune créance au bruit d'après lequel on demantèlerait Cologne, dont la nouvelle enceinte, reconstruite dans les années de 1875 à 1880, ne date que de vingt ou vingt-cinq ans.

— Il paraîtra prochainement un nouveau règlement sur les vélocipédistes militaires. Le règlement fixera en même temps l'habillement, l'armement et l'équipement de la nouvelle troupe. A Berlin, les officiers ont reçu l'autorisation de monter à bicyclette avec leur uniforme habituel. Jusqu'ici, les officiers à bicyclette devaient porter un uniforme spécial « la Litewka » sorte de tunique à brandebourgs.

— L'Empereur vient de promulguer un ordre d'après lequel les bataillons du train prendront part aux manœuvres d'automne avec leur effectif complet; leurs voitures devront être attelées de façon à figurer à tour de rôle dans les exercices de campagne (*in regelmässigen Wechsel zu den Kriegsmässigen Uebungen*). Pour les manœuvres impériales, on emmènera tout le matériel des voitures qui forme en campagne ce que nous appelons le « Kleine Bagage » et qui correspond à ce qu'on nomme ailleurs le train de combat et le train régimentaire. Il comprend principalement les caissons, les équipages de pont de la cavalerie (Faltbootwagen), les voitures

de Pagny à Briey, une nouvelle ligne de forts et demandait s'il ne conviendrait pas mieux de procéder à la création du camp retranché de Nancy.

Le général interviewé répond en rappelant tout d'abord le classement qui allait être fait des diverses places fortes dont a parlé, en mai dernier, notre chroniqueur français. D'après ce projet, certaines places de la première catégorie devraient être mises à la hauteur de tous les progrès actuels; ce sont, du côté du nord-est, Epinal, Toul, Verdun; mais il n'est nulle part question de fortifications nouvelles, pas plus que d'ouvrages à Nancy. L'amélioration des camps retranchés devant coûter très cher, dix millions au minimum pour chacun, et l'établissement de lignes de défense étant très coûteux, il est préférable, dit l'officier supérieur, de ne pas autrement fortifier Nancy. « Les millions que coûteraient les fortifications nouvelles, ajoute cet officier, seraient, à mon avis, beaucoup plus judicieusement dépensés si on les employait à perfectionner notre action offensive. »

(*Réd.*).

médicales et les fourgons à bagages. On constituera également des sections d'approvisionnement avec des voitures à vivres pour se relier aux magasins militaires.

— Deux mots pour finir sur la littérature militaire. Je ne serai pas long.

Vous vous souvenez que dans la guerre de 1870-71, le bombardement de Paris s'est fait attendre assez longtemps; le chancelier de fer et le ministre de la guerre v. Roon avaient même été fortement froissés de ce retard, eux qui ne faisaient pas de sentiment. Il était avéré que le prince royal de Prusse (plus tard Frédéric III) cherchait à éloigner le plus possible le moment où on ferait parler contre Paris les « gueules d'airain de l'artillerie ». Peut-être agissait-il sous l'influence de la princesse royale, sa femme, fille de la reine d'Angleterre, qui partageait, à l'égard des Parisiens, les sympathies de ses compatriotes d'outre-Manche. Ce sentiment se justifiait peut-être chez de jeunes misses anglaises, il s'expliquait moins de la part du prince héréditaire de Prusse... Bref, le général de Blume qui, en 1870, était chef du cabinet de Moltke, s'est livré à de nombreuses recherches sur les vraies causes de ce retard et s'efforce d'en donner l'explication dans une brochure qui a paru le mois dernier chez Mittler.[1] Il faut avouer qu'il n'a guère réussi à convaincre les partisans du prince de Bismarck et les officiers qui faisaient alors partie de l'armée d'investissement; les réticences du prince royal subsistent après comme avant.

Un capitaine du 1er hussards, v. Heijdebreck, vient de traiter *Les courses de résistance à cheval* (Dauerritte); je signale son ouvrage à vos lecteurs que, d'après vos articles, la question semble intéresser dans ce moment.

Un autre capitaine, celui-là du service de santé, le capitaine Löffler, parle de la *tactique* du service sanitaire des troupes sur le champ de bataille[2]. On fait, vous le voyez, de la tactique même dans le service médical!

La revue internationale de l'armée et de la marine, que dirige le major Witzleben, à Dresde, a commencé dès avril la publication, *en français*, notez bien, d'un certain nombre d'articles militaires, généralement en traduction. Elle les donne en supplément. Les traductions sont soignées; les corrections, par contre, dans les numéros parus jusqu'à présent du moins, gagneraient à être plus serrées. Ceci soit dit en passant, dans l'intérêt de votre aimable confrère.

Le premier supplément renferme le Rapport d'expériences nº 89 de

[1] *Die Beschiessung von Paris 1870-71 und die Ursachen ihrer Verzögerung* von v. Blume, general der Infanterie à D.

[2] Taktik des Truppen-Sanitätsdienstes auf dem Schlachtfelde. Von Löffler, Hauptmann im Königlich Sächsischen Generalstabe. Berlin 1899. G. S. Mittler & Sohn.

l'usine Krupp, la transformation du fusil d'infanterie mod. 88, d'après la *Post*, de Berlin; des données sur les nouveaux canons de campagne de la France et de l'Allemagne et d'autres renseignements. Je salue avec plaisir cette « pénétration » de la langue française dans les publications militaires de notre pays.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Promotions et mutations. — Etablissements d'instruction et d'éducation militaires. — Le premier bateau-ambulance permanent. — Canon à tir rapide et obusier de campagne. — Inaugurations de monuments.

A signaler en tête de la liste d'avancement du mois de mai, dans le corps des généraux, les noms du plus ancien neveu et du frère de l'empereur. S. A. R. et I. lieutenant-feldmarschal, archiduc François-Ferdinand d'Autriche-Este, jusqu'ici à disposition du commandement supérieur, a été nommé général de la cavalerie; S. A. R. et I. lieutenant-feldmarschal, archiduc Louis-Victor, a été nommé feldzeugmeister.

Dans le même ordre d'idées, les archiducs Léopold-Ferdinand et Pierre-Ferdinand, qui, tous deux, appartiennent à l'infanterie, ont été promus, le premier lieutenant-colonel et le second capitaine.

Enfin l'archiduc Ferdinand, un neveu de l'empereur, colonel au 4e régiment de chasseurs tyroliens de l'empereur, a été transféré au 3e régiment à titre de commandant.

— J'ai parlé, dans ma dernière chronique, du jubilé cinquantenaire du feldzeugmeister baron Merke, chef de la première section au ministère de la guerre. Au 1er mai, cet officier s'est retiré du service actif. Une lettre autographe de l'empereur lui a exprimé la gratitude de S. M. pour les longs services rendus.

Son successeur, le nouveau suppléant du ministre de la guerre, est le lieutenant-feldmarschal François Schönaich, commandant de la 8e division d'infanterie à Innsbruck, et lieutenant-feldmarschal depuis mai 1895. Il est né en 1844, reçut sa première éducation militaire à l'Institut des cadets de Hainburg, et subit avec succès, à l'âge de 18 ans, ses examens de sortie de l'Académie de Vienne-Neustadt d'où il passa lieutenant dans les chasseurs. Il prit part aux campagnes de 1864 et de 1866, pendant lesquelles il combattit dans le Holstein et en Bohême. Il suivit ensuite les cours de l'école de guerre et entra dans l'état-major général.

Nommé colonel en 1885, il fut appelé aux fonctions de chef d'état-major du 5e corps qu'il remplit pendant trois ans avec distinction. S'étant ainsi

fait remarquer, il fut placé auprès de l'inspecteur général de l'armée, l'archiduc Albrecht, auquel il resta attaché jusqu'en 1895, année de la mort du grand-duc. Ce poste de confiance permit à Schönaich de se mettre au courant de l'ensemble de l'administration de l'armée; cette circonstance justifie le choix qui a été fait de sa personne pour assumer les responsabilités de sa nouvelle fonction au ministère de la guerre.

Outre l'Ordre de la Couronne de fer de 2e classe, l'Ordre de Léopold et la croix du Mérite militaire, le nouveau suppléant du ministre de la guerre est porteur de nombreuses décorations étrangères qui lui furent octroyées au cours de ses voyages avec l'archiduc Albrecht.

Autre nomination à l'actif de l'avancement de mai, celle comme amiral du vice-amiral Hermann baron de Spaun, commandant de la marine austro-hongroise et chef de la section de la marine au ministère impérial de la guerre.

Enfin, intéresse le commandement supérieur, le transfert du commandant du VIe corps, à Kaschau, feldzeugmeister Louis Gabini, à la tête du VIIIe corps, à Prague, où il remplace le feldzeugmeister Philippe, comte Grünne, tombé dangereusement malade. Devient commandant du VIe corps, le chef de la 17e division d'infanterie, lieutenant feldmarschal Hermann, comte de Pokorny.

*
* *

On médite en Autriche-Hongrie une réforme du régime de l'éducation militaire. Elle aurait pour effet de mettre sur le même pied les écoles de cadets et les écoles réales supérieures. Jusqu'ici, les premières ont été essentiellement des instituts militaires, ayant un caractère exceptionnel et destinés à préparer leurs élèves à suivre les cours des deux académies militaires.

Suivant le projet de réformes, les écoles de cadets, qui dressent environ 4000 élèves en vue de la carrière des armes, subiraient une transformation complète. Le programme d'instruction pour les trois classes inférieures serait exactement le même que celui des écoles réales civiles. Les branches militaires de ce programme seraient réservées à la quatrième classe où elles seraient prépondérantes.

Cette réforme sera d'un grand effet sur l'instruction générale. En effet, les jeunes gens qui, au sortir des écoles de cadets, renonceraient, pour une cause ou pour une autre, à entrer dans la carrière militaire, se trouveront en état de poursuivre leurs travaux dans les écoles supérieures et académies ordinaires et d'embrasser des carrières civiles. Inversement l'armée en profitera, en ce que les cadets ayant reçu une meilleure instruction générale, instruction identique à celle des écoles réales supérieures, la valeur intellectuelle du corps d'officiers en sera accrue.

Pour réaliser l'égalité parfaite entre les cadets et les élèves des écoles

réales et donner aux diplômes d'examens des premiers la même valeur, il faudra que les professeurs chargés de l'enseignement des branches constituant les humanités soient examinés par l'Etat. De même, le commandant de l'école devra être un professeur éprouvé nommé par entente avec les autorités scolaires. Celles-ci devront d'ailleurs avoir la surveillance de l'enseignement des humanités dans les écoles de cadets.

Ces conditions ne pourront être réalisées qu'au fur et à mesure du développement de la réforme entreprise. Pour le moment, le premier pas, et un pas important, a été fait par le changement du plan d'instruction. L'ordonnance du 17 avril 1899 décide en effet que dans les écoles de cadets d'infanterie et de cavalerie le nouveau programme des cours sera mis en vigueur, pour les élèves de première année, dans l'année scolaire 1899-1900.

Les examens d'admission portent sur les branches suivantes: allemand, géographie, histoire, histoire naturelle, physique et chimie, arithmétique, algèbre, géométrie et dessin géométral, calligraphie.

Les officiers chargés des branches exclusivement militaires de la 4me année des cadets devront rentrer dans la troupe après trois ou quatre années de professorat. Pour les branches d'instruction générale la nomination se fera à titre définitif, après que le professeur aura suivi pendant une ou deux années, comme auditeur, les cours de l'Académie. Ne pourront être désignés, au surplus, que des officiers ayant suivi avec succès les leçons de l'école réale militaire supérieure, ou des classes supérieures d'une école moyenne civile. Les branches rentrant dans le programme des humanités sont enseignées par des professeurs civils.

Les *cours préparatoires* dont l'introduction est projetée tiennent compte des circonstances spéciales de langues en Autriche-Hongrie et des difficultés énormes que rencontrent les familles militaires pour l'instruction de leurs enfants. Il y a lieu de considérer en effet que dans les provinces non allemandes de la monarchie, l'enseignement de l'allemand devient de plus en plus rare.

Afin de remédier aux difficultés que rencontrent l'instruction et l'éducation des enfants de militaires ensuite de la différence des langues parlées dans les diverses parties de la monarchie, la création d'une *association scolaire militaire* a été entreprise par l'initiative privée. Dans toutes les garnisons de quelque importance où se trouveraient des enfants de langue allemande, seraient fondés des établissements d'instruction pour enfants de militaires: écoles primaires, secondaires, écoles de sœurs enseignantes, avec enseignement en allemand. Le programme d'étude et les manuels scolaires seraient partout les mêmes, afin que les changements de garnison n'entravent pas la suite de l'instruction.

Cette intelligente et patriotique initiative qui procède des intentions les plus louables et s'inspire d'un sentiment autrichien très net, rencontre

malheureusement une vive opposition dans la presse nationaliste, surtout en Hongrie. Il devient douteux qu'elle aboutisse, et pourtant elle permettrait une sérieuse amélioration de l'armée, qui l'accueillerait avec joie.

A Hinterberg, dans la Basse-Autriche, existe un institut pour fils orphelins d'officiers. Cet orphelinat, organisé conformément aux exigences les plus récentes, comporte une école primaire divisée en quatre classes et pouvant recevoir 100 élèves, et un jardin d'enfants pour 20 élèves. La direction est confiée à un maître militaire supérieur, ou à une directrice en chef. Celle-ci doit fournir la preuve d'une instruction générale supérieure, avoir un certificat d'enseignement à l'école secondaire, posséder une pratique développée comme professeur et éducatrice, et être familiarisée avec la tenue de ménage d'une grosse maison.

Le personnel d'enseignement comprend deux professeurs militaires pour les deux classes supérieures et deux maîtresses de classes pour les deux années les plus jeunes ; enfin une maîtresse pour jardin d'enfants. Il y a en outre un officier pensionné, plusieurs sous-officiers, des gardes pour enfants, des gardes-malades, des cuisinières, femmes de chambre, jardinier, sœurs, tailleur, couturières et personnel subalterne. L'ecclésiastique de l'endroit donne les leçons de religion et le médecin de la place visite l'infirmerie des élèves.

A leur réception, les enfants ne doivent être atteints d'aucune maladie héréditaire ou contagieuse ; ils doivent être exempts de toute grave tare physique ou intellectuelle.

Après avoir terminé leur école primaire, les élèves passent dans l'école militaire subalterne. Si, à ce moment, ils sont corporellement insuffisants pour suivre, on les envoie à l'orphelinat impérial et royal de Vienne, ou on les remet à leur commune ou à leurs aboutissants.

Une institution analogue existe à Odenburg pour les orphelines d'officiers pauvres. Au sortir de cet établissement elles poursuivent leur éducation dans l'Institut de filles d'officiers, à Vienne.

C'est ici le lieu de parler des dispositions projetées pour la formation des *instituteurs militaires*. Depuis 1891 ils constituent un groupe indépendant de fonctionnaires militaires, mais jusqu'en juin 1898 n'ont formé que deux classes avec rang de premier lieutenant et lieutenant. Pour les maîtres de deuxième classe, on exige la capacité d'instruire une école secondaire, exceptionnellement l'école primaire seulement. Après une année d'essai à titre de *maître militaire provisoire* intervient la nomination en 2e classe et après dix années d'enseignement la promotion en 1re classe.

D'après les nouvelles dispositions les maîtres militaires devront justifier des connaissances nécessaires pour l'enseignement dans une école moyenne ou secondaire. Ceux qui rempliraient cette exigence pour les écoles moyennes fonctionneront d'abord comme maîtres provisoires dans

les écoles réales militaires subalternes; ceux qui se montreront aptes à l'enseignement dans une école secondaire fonctionneront comme maîtres provisoires de seconde classe à l'Institut pour orphelins de Hinterberg, dont il a été question plus haut.

Après une année d'essai, la nomination définitive interviendra et les titulaires recevront une indemnité d'équipement de 120 florins. Les maîtres de seconde classe, dont le service est satisfaisant, pourront être promus en 1re classe. Si, plus tard, ils sont reconnus aptes à professer dans un établissement d'instruction militaire, ou dans une école moyenne, ils pourront prétendre à la nomination de maître militaire supérieur de 2me, cas échéant, de 1re classe, avec rang de capitaine de 2me ou 1re classe.

Ces dispositions nouvelles paraissent devoir développer l'institution des maîtres militaires et répondre au besoin de leur emploi dans les écoles réales militaires.

*
* *

Le baron Charles Reinelt, depuis de longues années président de la Chambre du commerce et de l'industrie, à Trieste, a institué une fondation pour ambulances maritimes de la Société autrichienne de la Croix-Rouge, cela à l'occasion du jubilé cinquantenaire du gouvernement de S. M. l'empereur. Il a permis ainsi la construction d'un bateau-ambulance, qui, conformément au vœu de S. M. l'empereur, recevra le nom de *Comte Falkenhayn*, le premier président de la Société autrichienne de la Croix-Rouge. Celle-ci se trouve être la première des sociétés similaires du continent qui dispose d'un bateau-ambulance permanent.

Ce bateau peut recevoir 102 blessés, dont 8 officiers. Il possède une division pour maladies contagieuses parfaitement isolée et deux cabines de bains. Il possède aussi deux radeaux démontables pour l'embarquement et le débarquement des blessés, cela dans la prévision où il ne lui serait pas possible d'aborder la côte. Il est du reste construit de manière à pouvoir transporter des malades couchés dans tout l'espace intérieur.

La machine de 120 chevaux permet une vitesse de marche de 9 milles marins à l'heure.

Le bateau-ambulance mouille dans le port de Trieste sous la surveillance d'un officier pensionné du Lloyd.

*
* *

Après que la plupart des grandes puissances, l'Allemagne, la France et la Russie, nous ont devancé dans l'adoption d'un canon de campagne à tir rapide, on arrive peu à peu en Autriche-Hongrie à résoudre aussi ce problème. Nos grands journaux annoncent que les essais d'un nouveau matériel sont près d'être terminés et qu'on a l'intention d'adopter deux

genres de bouches à feu pour l'artillerie de campagne : un canon à tir rapide et un obusier de campagne[1].

On réalise, en adoptant l'obusier, l'idée tactique qu'avait émise, déjà en 1872, le ministre de la guerre d'alors, le feldzeugmeister baron Kuhn. Les essais entrepris à cette époque n'avaient cependant pas donné de résultat positif; les expériences de la guerre et les exercices de tir ont dès lors démontré l'absolue nécessité de posséder pour la guerre de campagne une pièce à tir courbe capable d'atteindre les troupes abritées derrière des couverts; et on a parfaitement raison de profiter de la transformation de l'artillerie de campagne pour introduire ce genre d'artillerie que la majeure partie des grands Etats militaires possédent déjà.

On conservera comme métal à canon le bronze-acier, bien que les autres puissances aient, comme on sait, adopté depuis longtemps l'acier. Cela s'explique. L'Autriche-Hongrie est encore en partie tributaire de l'étranger pour la production de l'acier ; d'autre part, il est probable que les techniciens, et les autorités supérieures de l'artillerie se laisseront influencer par le coût moindre du bronze-acier et par la possibilité de construire tout le matériel en Autriche. Si le bronze-acier est adopté pour le canon de campagne, il a beaucoup de chances de l'être aussi pour l'obusier de campagne.

Toutefois, dans ce domaine, que de brusques revirements n'a-t-on pas vu se produire ! Ainsi, en 1861, on avait décidé l'adoption du canon Lenk à coton-poudre. Déjà trois régiments entiers en étaient armés, lorsque plusieurs magasins à coton-poudre vinrent à faire explosion. On abandonna de ce fait subitement la construction de ces pièces pour adopter le matériel modèle 1863.

Puis, lorsque la campagne de 1866 conduisit à l'adoption du chargement par la culasse, les pièces Krupp se comportèrent si bien aux essais que leur adoption semblait certaine. Quelque temps plus tard, en 1874, le général Uchatius présenta ses modèles de bronze-acier qui aux épreuves d'endurance donnèrent de brillants résultats. Les essais comparatifs d'octobre 1875, devant la commission d'expériences, entre les pièces de bronze-acier et les canons Krupp, décidèrent enfin définitivement de l'adoption du bronze-acier pour le canon de campagne modèle 1875.

La question du matériel à tir rapide devant être tranchée avant peu on saura bientôt quel métal — du bronze-acier ou de l'acier — aura obtenu gain de cause.

*
* *

Le 21 mai a été inauguré à Vienne le monument élevé à la mémoire de

[1] D'après l'*Armeeblatt*, le comité technique militaire expérimente actuellement un canon à trajectoire rasante, c'est-à-dire une pièce à tir rapide du calibre de 7 centimètres, et un canon à trajectoire courbe, autrement dit un obusier de campagne, de 12 centimètres, l'un et l'autre en acier. *(Réd.)*

l'archiduc Albrecht. La cérémonie a été brillante et d'un caractère presque exclusivement militaire. Le monument lui-même est une œuvre due à l'initiative de l'armée et menée à bien par les ressources qu'a fournies l'armée. Celle-ci tenait d'une façon toute spéciale à honorer le grand capitaine que fut l'archiduc Albrecht, le héros de Mantoue et de Novare, le vainqueur de Custozza.

Elle lui est d'ailleurs redevable en grande partie de ce qu'elle est aujourd'hui ; l'archiduc Albrecht, pendant le temps de son inspectorat général, a été l'auteur de son organisation et surtout lui a insufflé l'esprit d'idéal qui l'anime.

A la cérémonie d'inauguration, de nombreuses délégations militaires étrangères se sont jointes à nos troupes, délégations bavaroises, saxonnes et russes des régiments dont l'archiduc était le titulaire.

L'inauguration a eu lieu sous la présidence de l'empereur avec le cérémonial ordinaire, chœurs, salves d'artillerie, revue et défilé des troupes. Puis, à la Hofburg fut servi un dîner de gala, suivi de la représentation à l'Opéra d'un programme s'adressant à un auditoire militaire. L'empereur y a paru ; c'est la première fois qu'il s'est rendu au théâtre depuis la mort de l'impératrice.

Une autre inauguration de monument a eu lieu le 27 mai sur le champ de bataille de Kolin, en souvenir du combat de ce nom. Il est dû à l'initiative du comité des monuments commémoratifs des batailles de la campagne de Bohême.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(D'un correspondant occasionnel)

Ce que l'on pense. — L'armement de l'infanterie. — Reconnaissances de cavalerie. — La *Revue militaire*. — Le dernier volume du commandant Rousset.

Depuis un mois, les événements se sont précipités et n'ont point tourné mal, me semble-t-il, au point de vue de l'armée. Plus l'évidence ouvre les yeux, plus se manifeste la tendance de rompre toute solidarité entre elle et les auteurs des fautes commises, j'entends les auteurs conscients. Car ceux dont la bonne foi n'est pas douteuse, qui n'ont péché que par ignorance — tels les juges du conseil de guerre de 1894, — ceux-là ne sauraient être confondus avec les fauteurs de manœuvres coupables.

La grosse erreur a été de mettre en cause, au début, l'honneur de l'armée, pour couvrir les procédés déloyaux de quelques officiers indignes de l'uniforme. Parce qu'un arbre dépérit, la forêt doit-elle être condam-

née? Un service de l'état-major — car c'est à tort que l'on met en cause continuellement tout le deuxième bureau -- n'est pas l'état-major entier, pas plus que celui-ci n'est l'armée Le troupeau peut être humilié d'avoir compté des brebis galeuses; cela ne signifie pas que les brebis soient galeuses de la première à la dernière.

Cette appréciation plus juste des choses fait son chemin, au grand contentement des officiers heureux d'être affranchis d'une solidarité compromettante. Il en est encore, je le sais, qui ne peuvent se soumettre à l'idée que Dreyfus revienne, qu'il soit innocent, réintégré dans son grade. Renversant le vers du poète, ils estiment que l'échafaud fait la honte pour le moins autant que le crime. Mais laissons prononcer le nouveau conseil de guerre; une réhabilitation par ses pairs de l'officier injustement condamné achèvera l'évolution des sentiments. Resteront réfractaires ceux-là seuls desquels il n'y a rien à attendre, ceux qui croient à l'existence du syndicat international — on en trouve, j'ai un peu honte de le dire — et pour qui les mots de justice et de vérité n'ont qu'un sens relatif.

Il règne un autre état d'esprit chez quelques officiers de troupes, dû à l'antagonisme toujours plus ou moins existant entre eux et leurs camarades de l'état-major. Ces derniers se considèrent volontiers comme d'une essence supérieure, aussi tout le monde n'est-il pas fâché de la déconvenue qui les frappe. Ils en auront peut-être — oh! pas pendant très longtemps — le verbe un peu moins haut. Ils s'apercevront qu'on peut être de l'état-major et n'avoir pas la science innée ni l'infaillibilité.

On a beaucoup parlé de l'incident du général Hervé, à propos du procès Déroulède. On a généralement regretté qu'il ait failli compromettre sa dignité pour un si petit motif. Je vous assure que l'armée ne prend point aussi au sérieux ce grand efflanqué de Déroulède qu'il ne paraît le croire lui-même. Il vit dans un milieu dont la mentalité n'est heureusement pas celle de nos officiers. Ses grands gestes, ses grandes phrases, ses déclarations boursouflées éveillent surtout le sourire. Son clairon agit sur les bavards; à cela se borne son influence. Un général inspecteur d'armée pouvait se dispenser d'apporter ses encouragements à tant de bruit couvrant si peu de besogne utile. César déjà jugeait bien nos ancêtres des Gaules; n'a-t-il pas relevé chez eux la manie de trop parler?

* * *

L'étude de notre nouveau fusil est activement poussée. Elle est plus avancée qu'on ne suppose. Naturellement je suis tenu sur ce sujet à une grande discrétion ; je puis dire toutefois que la transformation de l'armement de l'infanterie ne tardera plus beaucoup. Les perfectionnements que les Allemands viennent d'apporter à leur Mauser contribuent à en démontrer la nécessité.

Le Lebel n'est cependant pas une mauvaise arme, loin de là. Le soldat

a confiance en elle, c'est l'essentiel. A mérite à peu près égal, le fusil le meilleur sera celui qui inspire la confiance la plus grande à l'infanterie qui le possède. Le Lebel jouit de cette confiance, non seulement parce que, techniquement, il est une arme bien construite, et que sa précision est parfaite, mais parce qu'il fut à l'avant-garde de la transformation de l'armement en Europe et détermina l'adoption du petit calibre.

Il est cependant dépassé aujourd'hui à plusieurs égards. Son poids d'abord. Il pèse environ 4600 grammes, comme vous savez, soit de 400 à 500 grammes de plus que les fusils allemand, autrichien et italien. Le poids de sa munition est également supérieur à celui de la cartouche allemande et italienne. A la vérité, il y a une compensation dans l'absence de chargeur, mais cette compensation n'a pas de valeur, l'absence de chargeur établissant précisément l'infériorité la plus sensible, la lenteur du chargement.

Nous sommes les seuls, avec les Portugais, qui ont repris notre ancien Kropatscheck, dont le fusil ait son magasin dans le fût. Les huit cartouches que peut contenir le magasin du Lebel doivent être introduites une à une, ce qui exige à peu près une demi-minute de la part d'un soldat exercé. Cette disposition doit disparaître; le nouveau magasin sera fixé à la culasse, avec, pour son chargement, emploi d'un chargeur rapide.

A côté d'une diminution du poids de l'arme et de sa munition et d'une plus grande facilité du chargement, on recherche une précision plus parfaite et une augmentation de l'espace dangereux par une tension plus grande de la trajectoire. La condition de cette dernière paraît être moins la réduction du calibre qu'un progrès dans la fabrication de la poudre.

On commence à en revenir un peu du calibre très réduit. Les expériences des Italiens en Abyssinie avec leur 6,5 ont jeté un froid. Même les calibres de 7,5 et 8 ne mettent pas à tout coup hors de combat l'homme atteint. La *Revue d'infanterie* a fait à ce sujet une étude intéressante, il y a quelques mois, et cite des cas nombreux tirés de l'histoire de l'armement actuel dans les différents pays de l'Europe[1]. En voici quelques-uns :

« La presse allemande a rapporté le fait suivant :

» Un canonnier conducteur d'artillerie de campagne se trouvait, pour son service, sur le polygone d'Haguenau, lorsqu'il ressentit à la poitrine le choc d'un objet dur. Il n'y fit aucune attention, pensant qu'il avait été atteint par une pierre d'un petit volume.

» En rentrant à la caserne, il s'occupa du pansage de ses chevaux, puis ressentit subitement une douleur à la poitrine, qui provoqua une syncope environ trois heures après la sensation du choc éprouvée sur le polygone.

» Un médecin militaire constata que cet homme avait la poitrine tra-

[1] *Revue d'infanterie* du 15 février 1897 et du 15 décembre 1898.

versée d'une balle de fusil d'infanterie. La blessure n'avait causé aucune hémorragie; elle n'a pas eu de suites mortelles.

» On peut conclure qu'une blessure de ce genre n'arrête pas sûrement un homme dans le cours d'une action de guerre. »

Le calibre du Mauser est de 7,9, avec une vitesse initiale de 630 m.

Le colonel Zwiaguine, au cours d'un voyage en Abyssinie, a fait la même constatation avec le fusil russe de 7,6, vitesse initiale de 620 m. Lui et son escorte vivaient essentiellement du produit de leur chasse. Mais ils remarquèrent dès le début qu'un grand nombre d'animaux, visiblement atteints par les projectiles, échappaient chaque fois qu'un organe essentiel n'était pas lésé. Dès lors, ils pratiquèrent sur les projectiles des entailles de manière à obtenir une balle analogue à la balle dum-dum des Anglais.

Les Espagnols ont fait des constatations analogues au cours de la dernière guerre, avec leur Mauser de 7mm, à vitesse initiale de 680 m. Les médecins américains sont unanimes à déclarer que la balle Mauser a produit des effets moins meurtriers que les projectiles des derniers fusils en service dans les troupes américaines, qui ont une pénétration beaucoup moindre. Si les blessures à la tête ont entraîné généralement une mort rapide, celles à la poitrine, au contraire, étaient le plus souvent facilement guérissables. Ils citent un grand nombre de cas où la balle Mauser a traversé la poitrine de part en part, sans occasionner de lésion sérieuse.

Comme faits particulièrement remarquables relatés dans les rapports américains, on peut citer les suivants :

Un soldat a eu les deux poumons traversés par une balle, sans que l'hémorragie se soit produite. Si cet homme s'est présenté à l'ambulance, c'est pour se faire soigner pour une autre blessure reçue à la jambe.

Un autre blessé a été atteint par une balle qui, pénétrant par le côté gauche, a traversé la cavité thoracique, pour ressortir dans le dos après avoir fracturé l'omoplate. En raison du trajet rectiligne observé dans la grande majorité des blessures, il semble certain que cette balle a traversé la région voisine du cœur. Cette blessure n'a pas déterminé la mort.

Deux blessés ont eu les intestins traversés sans en souffrir; un autre a eu les reins et la joue atteints impunément.

Ces diverses constatations ont ébranlé la foi dans l'utilité d'une réduction du calibre; il est probable que celui du nouveau fusil ne descendra pas sensiblement au-dessous des 8mm du fusil Lebel [1], s'il y a changement.

[1] M. le Dr Edmond Lardy, qui fut chef de l'ambulance de la Banque impériale ottomane en Thessalie, effleure la question du petit calibre dans son récent volume : *La guerre Greco-turque*. Ses conclusions sont identiques à celles de notre correspondant de Paris. Après avoir rappelé les expériences faites sur un cheval vivant par M. le Dr Bircher et interrompues par les ridicules criailleries de la Société protectrice des animaux, M. le Dr Lardy ajoute :

« Nous ne savons même pas d'une façon sérieuse si notre fusil de guerre est d'une

* * *

On fonde de grandes espérances dans la cavalerie, sur une des dernières mesures du règne de M. de Freycinet. Par circulaire du 7 avril dernier, ce ministre a prescrit, dans chaque régiment de cavalerie, des reconnaissances à longue portée Le but est de préparer les officiers à leur rôle de découverte en leur faisant parcourir des distances de plus en plus grandes et en leur donnant l'occasion d'observer des troupes en manœuvre et en marche.

Elles devront, à cet effet, être dirigées vers des zones déterminées, où elles rencontreront des troupes d'une autre garnison, soit manœuvrant sur la place d'exercices ou en terrain varié, soit exécutant une manœuvre de garnison, ou même une simple marche.

Les officiers envoyés en reconnaissance auront pour mission de reconnaître les troupes « sans être vus », et ils transmettront ou rapporteront les renseignements recueillis (force et composition de ces troupes, direction de leur marche, etc., etc.). Ils seront accompagnés d'un gradé et d'un ou deux cavaliers. La durée des reconnaissances sera d'un ou deux jours; elle pourra même aller jusqu'à trois jours et sera calculée de façon à ce que la distance parcourue par vingt-quatre heures soit en moyenne de 60 à 80 kilomètres. Les officiers et les hommes prenant part à ces exercices auront droit à une indemnité journalière; l'indemnité représentative de fourrages sera, en outre, perçue pour chaque cheval. Pour faire face à ces dépenses, il sera alloué à chaque corps d'armée, en sus des crédits fixés pour les manœuvres de garnison, un supplément de 300 francs par brigade de cavalerie.

Ce genre d'exercice n'est pas absolument inédit, mais jusqu'ici il avait été laissé à l'initiative des chefs de corps d'armée, et aucun crédit n'était prévu pour faire face aux dépenses. Notre infériorité était ainsi manifeste vis-à-vis de l'Allemagne où les *Distanzritte* sont fort en honneur. Ils l'étaient déjà en 1870, époque où nous avions, en pareille matière, perdu

efficacité suffisante pour assurer notre défensive; nous pouvons prévoir qu'en cas de guerre notre pays serait envahi par des masses considérables de cavalerie, et nous ne savons pas si notre arme arrêterait efficacement une charge.

» D'après ce que j'ai vu en Thessalie, je n'hésite pas à répondre non, nos balles n'arrêteraient pas la cavalerie, elles n'arrêteraient même que d'une façon insuffisante l'infanterie. J'estime qu'il y a des modifications importantes à faire subir à notre munition et que des essais nécessaires, urgents même doivent être faits *sur des animaux vivants et en mouvement.* »

De pareils essais seraient fort intéressants. Nous ne pouvons, en effet, nous baser absolument sur les expériences de l'étranger. Il y a, entre notre munition et celle des armes citées par notre correspondant, une différence essentielle. Les fusils allemand, russe, français, etc., tirent un projectile entièrement revêtu d'une enveloppe rigide; le nôtre tire un projectile en plomb durci, simplement coiffé d'un capuchon en acier. Les effets peuvent n'être pas absolument identiques. (*Note de la rédaction.*)

les traditions de l'armée napoléonienne. On sait de quel petit secours furent nos escadrons pendant la mobilisation de nos troupes. Tandis que les Allemands savaient par le menu à quoi s'en tenir sur nos embarras et sur l'impéritie de notre administration supérieure, et par leurs patrouilles, apprenaient assez exactement l'emplacement de nos corps, nous étions dans l'ignorance absolue de leurs faits et gestes. Faut-il rappeler la patrouille du capitaine Zeppelin, le 24 juillet 1870, grâce à laquelle le prince royal, informé de l'absence de détachements français importants dans la Basse-Alsace, put, sans crainte d'être inquiété, transporter sur la rive gauche du Rhin toute la IIIme armée, et occuper ainsi dès le 2 août les routes d'accès qui devaient lui permettre l'invasion immédiate de notre territoire?

Le service de découverte, je l'ai dit déjà dans ma dernière chronique, est fréquemment négligé par notre cavalerie, qui lui préfère les brillantes mais souvent inutiles chevauchées chargeant l'ennemi sur le champ de bataille. Si la circulaire de M. de Freycinet parvient à introduire quelque amélioration dans ces habitudes, il faudra beaucoup pardonner au trop avisé politicien que fut notre avant-dernier ministre de la guerre. Du reste, elle a déjà porté quelque fruit. Nos journaux militaires mentionnent différentes courses de fond exécutées ces derniers temps. Voici deux de ces mentions recueillies au hasard :

Le lieutenant Gabarrot, du 25e dragons, parti d'Angers le 18 au matin avec trois hommes de son peloton, est allé reconnaître l'infanterie manœuvrant au sud de Cholet, a opéré une reconnaissance des forêts de Vezins, de la Gaubretière, des bois du Comte et des bois d'Anjou, et est rentré à Angers le 20 mai, à 11 heures, ayant fourni un raid de 196 kilomètres. Le colonel a inspecté les hommes et les chevaux à l'arrivée et les a trouvés en parfait état.

M. de Bonnefoy, lieutenant au 17e dragons, à Carcassonne, vient d'accomplir un véritable tour de force. Parti lundi à midi pour Perpignan, avec mission de faire une reconnaissance, accompagné de deux cavaliers, cet officier est arrivé à Perpignan mardi dans la soirée. Le mercredi il a assisté à une manœuvre qui a duré toute la matinée et, jeudi matin, à six heures, il est rentré à Carcassonne, ayant fait à cheval, en deux jours et demi, plus de 250 kilomètres.

Ni M. de Bonnefoy ni sa monture n'ont paru avoir éprouvé la moindre fatigue.

* * *

La *Revue militaire de l'Etranger*, rédigée à l'état-major de l'armée, s'appelle, depuis avril, la *Revue militaire* tout court. A ce changement de titre correspond un changement, ou plutôt une extension du contenu. Aux renseignements relatifs aux armées étrangères s'ajoutent, dans une

deuxième partie, avec pagination indépendante, les renseignements relatifs à l'histoire de l'armée française. Ce sera les *Archives historiques*. La livraison d'avril, par exemple, — celle de mai n'a pas paru au moment où je vous écris, — nous renseigne sur l'origine des grandes manœuvres, sur l'armée du Rhin et Moselle, pendant la campagne de 1796, et rappelle l'ordre de bataille de l'armée du Rhin en 1870.

Le nouveau programme de la publication de l'état-major sera sûrement goûté des lecteurs de la *Revue militaire*.

* * *

L'espace m'a manqué le mois dernier pour vous parler de la belle publication que vient de faire paraître M. le lieutenant-colonel Rousset : *Le 4e corps de l'armée de Metz* [1]. L'éminent professeur à l'école de guerre était de tous les auteurs militaires de notre pays, un des mieux placés pour refaire l'historique du 4e corps; il l'était d'autant mieux, qu'acteur lui-même et attaché à ce corps, que commandait le général de Ladmirault, il en a suivi les tristes péripéties à l'armée de Metz et apporte ses souvenirs et son impression personnels. Non qu'il parle souvent de sa personne, il n'en est, je crois, question que dans la note de la page 78, relative à la retraite du 4e corps, après la bataille de Borny. La voici :

« Jusque-là, les régiments sont restés en place et, s'il est permis de s'ap-
» puyer ici sur un souvenir personnel, celui qui écrit ces lignes peut affirmer
» qu'après la bataille, la Ire brigade de la division Cissey, à laquelle il appar-
» tenait, s'est reformée contre la lisière du bois de Mey ; que lui-même a été
» chargé de relever les blessés, triste mission qui s'est prolongée jusque vers
» 11 heures ; et qu'ensuite il s'est endormi sur un tas de fumier, jusqu'au mo-
» ment où on l'a averti que son bataillon partait. Il était juste minuit et demi ».

Ce ne sont pas tant ses souvenirs que ses jugements et ses critiques qui font le principal attrait de cet important travail. Comme dans sa grande publication de l'*Histoire générale de la guerre franco-allemande de 1870-1871*, l'éminent colonel relève les fautes et recherche les responsabilités. Dans les journées des 14, 16 et 18 août, que de graves fautes n'ont pas été commises aussi bien par les généraux allemands que par les nôtres! Mais tandis que l'ennemi, dit l'auteur, animé d'une indestructible volonté de vaincre, mettait tout en œuvre pour réparer les siennes, pour en limiter rigoureusement les conséquences, pour les circonscrire et les annihiler par une activité supérieure, le commandement suprême de l'armée française, tombé en mains déplorables, ne se manifestait que par des ordres équivoques, souvent impraticables, presque toujours déprimants, et laissait avec une indifférence coupable chacun se débattre au milieu

[1] *Le 4e corps de l'armée de Metz*, 19 juillet-27 octobre 1870. — 1 vol. grand in-8°, Paris, Henri-Charles Lavauzelle, éditeur.

d'un cahos d'instructions incomplètes, d'événements hasardeux et de situations imprévues...

L'histoire démontre d'une façon irréprochable qu'à la guerre le commandement est tout. Lui seul est maître de la victoire définitive, comme il est seul responsable de la défaite. La valeur, le nombre, la puissance de l'armement et des moyens sont des facteurs importants, sans doute, mais secondaires. Il en est un qui les prime tous, c'est la puissance morale du chef qui les actionne...

Ma citation est un peu longue. Elle montre dans quel esprit l'ouvrage est écrit. On ne peut faire autrement que d'être « empoigné » par la valeureuse conduite des troupes dans ces grandes journées de Metz et l'ineptie, l'incurie, l'incapacité de Bazaine, qui se laissa entraîner vers les murailles de Metz, par cette sorte d'attraction passive qu'exercent ces places fortes sur les généraux irrésolus [1].

Le lieutenant-colonel Rousset ne se perd du reste pas dans les détails. Il prend les questions de haut et décrit les engagements avec la netteté, la précision et, je dois ajouter, l'impartialité qui faisaient déjà le mérite de sa première publication de l'Histoire de la guerre. Il fait ressortir la part prépondérante qu'a prise dans les trois journées des 14, 16 et 18 août le 4e corps du général Ladmirault. Ses documents proviennent pour quelques-uns des publications françaises déjà connues, et des notes, plusieurs inédites, d'officiers de l'état-major du général commandant le 4e corps; je citerai entre autre celles du capitaine de la Tour-du-Pin, son aide de camp : *Souvenirs inédits*. Les sources allemandes sont celles de la *Guerre franco-allemande*, les historiques de régiment, les *Recherches sur la tactique de l'avenir*, de Fritz Hœnig, ancien lieutenant du 57e régiment, et la 25e *monographie* de l'état-major allemand qui, sur de nombreux points, s'est attachée à réfuter les assertions erronées de cet officier sur les engagements du 16 août près de Mars-la-Tour.

Je voudrais pouvoir rappeler en entier les récits du combat du ravin de la Frizière, du « Fond de la cuve », l'anéantissement de la 38e brigade allemande, la conduite de la division Cissey, ainsi que les mémorables mêlées de cavalerie du plateau d'Yron, que décrit le lieutenant-colonel Rousset d'une façon magistrale et saisissante.

... Les jours qui suivirent Saint-Privat, le blocus, l'inaction, la malheureuse sortie de Noisseville, l'affaire de Ladonchamps, la capitulation laissent les plus sombres souvenirs.

Il n'en est pas moins vrai que partout le général de Ladmirault s'est montré un caractère et qu'au moment même où paraissait le 4e *corps de l'armée de Metz*, on lançait chez nous une souscription pour ériger, à Montmorillon, une statue à son héroïque commandant.

[1] P. 48.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

† Le lieutenant-général Nicola Marselli. — Les officiers d'artillerie et du génie. — L'expédition du duc des Abruzzes. — Les écoles à feu de l'artillerie. — Le nouveau ministère.

Une horrible tragédie a attristé il y a quelques semaines la capitale et ses cercles militaires : le suicide du lieutenant-général Nicola Marselli, qui se jeta de la fenêtre de sa maison peu d'heures après le mariage de sa fille avec le lieutenant-colonel Amadasi du 64me de ligne. Depuis quelques années, le général N. Marselli était tourmenté d'une maladie qui, de temps en temps, provoquait des crises mentales. Né à Naples, en 1832, au temps des Bourbons, il y gagna ses épaulettes au collège militaire « della Nunziatella » et conquit ses premiers grades dans l'armée des Bourbons. Cette circonstance lui attira plus tard les critiques de ses adversaires bien qu'en 1860, il marquait son passage à l'armée nationale en combattant vaillamment pour l'indépendance de son pays. Sa carrière fut brillante. Nommé professeur d'histoire militaire à l'école de guerre, ses cours eurent un grand succès. Député durant plusieurs législatures, il prit une part fort active à la vie politique. Ses discours étaient très écoutés. En 1884, il devint secrétaire général au Ministère de la guerre, sous Ricotti. Plus tard, en 1887, après la chute du ministère, il passa à la sous-direction du Corps d'Etat-major ; mais sa santé s'altérait de jour en jour jusqu'à ce qu'il fût transféré en position auxiliaire en novembre 1897. Depuis 1892, sénateur, il ne prit presque pas part aux séances du Sénat à cause de sa santé. Taciturne, solitaire et pensif, il était d'une intelligence solide et d'une trempe énergique. Son nom vivra longtemps dans l'armée, à laquelle il laisse un précieux héritage: ses nombreuses œuvres militaires et historiques. Au nombre d'entre elles, je ne citerai que son étude sur *Les événements de 1870-71*, traduit dans plusieurs langues, *La guerre et son histoire*, *L'architecture en relation avec l'histoire du monde*, *Le problème militaire de l'Indépendance*, etc. A ses funérailles, qui eurent lieu aux frais de l'Etat, on vit figurer tout le monde politique et militaire de la capitale; toute la garnison avait été mise sous les armes.

— L'artillerie et le génie ont donné lieu à un rapport volumineux, présenté aux Chambres par le ministre de la guerre d'alors, le général Afan de Rivera. Ce document constate que quelles que puissent être les causes de l'inégalité de carrière qu'on remarque aujourd'hui entre les officiers d'artillerie, du génie et de la cavalerie avec ceux de l'infanterie, il faut s'efforcer d'en atténuer l'effet moral. Le projet de loi du ministre San Marzano proposait d'assigner un commandement supérieur d'artillerie à chaque Corps d'armée sauf au XIme, celui-ci n'ayant que peu de services

d'artillerie. La Commission, elle, ne veut aucune exception, d'autant plus que, de cette manière, les officiers d'artillerie et de génie se trouveraient à même d'aspirer avec plus de chance de succès au grade de major-général.

Pour l'artillerie de côte et de forteresse, le ministre proposait plusieurs modifications destinées de augmenter l'effectif par trop réduit des officiers. Quant à l'artillerie de campagne, et bien que nos Corps d'armée aient moins de bouches à feu que ceux d'autres puissances, la Commission s'est réservé d'y revenir quand on aura définitivement adopté les canons à tir rapide. Le régiment d'artillerie de montagne, qui, de l'avis de la Commission est beaucoup trop lourd, sera dédoublé en deux régiments de force normale, et pour mieux assurer ainsi les services de mobilisation, on limitera le champ d'action des commandants. Cette proposition a obtenu l'adhésion du Ministère de la guerre. On aurait de cette manière deux régiments à trois brigades chacun. Quant au génie, les opinions de la Commission sont divergentes: la majorité demande que les cadres du génie soient rétablis comme en 1892; la minorité croit nécessaire une modification complète de l'organisation de cette arme. Comme conclusion, le général Afan de Rivera affirme que, malgré la loi, le problème permettant de donner à l'artillerie et au génie une organisation stable n'est pas encore résolu. En attendant, il importe surtout aujourd'hui de tirer quelques uns des services de ces armes spéciales de la situation difficile où ils se trouvent. Les dépenses qui en résulteront seraient aisément couvertes par des économies réalisées sur d'autres chapitres du budget militaire.

— On annonce que les grandes manœuvres navales de cette année auront pour thème l'attaque et la défense des côtes de la Sicile. L'escadre active et une partie de l'escadre de la réserve y prendront part. La nouvelle lancée par les journaux qu'à cette époque on verrait réunies aux navires italiens les escadres de l'Allemagne et de l'Autriche est absolument controuvée.

— La population italienne témoigne ces temps-ci d'une admiration unanime pour le duc des Abruzzes, en route pour le Pôle nord. La personnalité du duc explique cet enthousiasme et les vœux dont il est l'objet. Il n'est pas, en effet, un de ces beaux petits princes, qui parcourent les cours de l'Europe aux frais de l'Etat; il est un homme intelligent et viril, un vrai soldat, un ardent Italien. Plein de modestie, sans aucune réclame, avec la gravité d'un homme qui va poursuivre une importante entreprise, depuis longtemps méditée, Luis-Amédée de Savoie, duc des Abruzzes, s'embarque sur la *Stella Polare* pour une de ces expéditions dans lesquelles de nobles existences ont déjà souvent trouvé la mort. Il

aspire à déchirer partie du mystère qui couvre un point de notre globe, vierge de tout pas humain, le Pôle nord.

L'expédition se compose du duc, commandant; du capitaine de corvette Humbert Cagni, commandant en second, qui accompagna déjà le duc dans son excursion hardie en Alaska ; du comte Querini, lieutenant de vaisseau ; du docteur de marine Cavalli-Molinelli, et de deux matelots de la marine de guerre avec quatre guides des Alpes italiennes. Il y aura en outre dix matelots norvégiens pour le service du bateau, un guide pour les chiens ; en tout, vingt-une personnes.

Le navire sur lequel se sont embarqués les hardis navigateurs est un brigantin, qui a fait déjà plus d'une campagne dans les mers polaires.

Le bagage de l'expédition se compose de 1500 caisses environ, toutes transportables à dos d'homme. Elles sont réparties en quatre catégories : Aliments, — Vêtements et équipement, — Instruments scientifiques, — objets utiles, mais non indispensables. Chaque catégorie de caisses a sa couleur distinctive et sur chaque caisse on lit l'indication du contenu.

Grâce à cette scrupuleuse répartition, on peut, en cas de danger, sauver, en les reconnaissant au premier coup d'œil, les caisses les plus nécessaires.

Les aliments comprennent du riz, de la pâte, des galettes et de la viande en conserve. En outre, plus de 1000 bouteilles de vin pour les fêtes et circonstances extraordinaires, car les boissons alcooliques sont sévèrement défendues, et à l'ordinaire, on n'usera que d'eau, de thé et de café.

Les matelots et les guides reçoivent un habillement complet, du chapeau jusqu'aux bottes, et qui durera jusqu'au moment de se vêtir en Esquimau.

Les instruments scientifiques ont été en grande partie fournis par l'Office hydrographique de la marine royale et par différentes maisons de commerce italiennes ; d'autres ont été achetés en France, en Autriche et en Allemagne. Parmi les objets non indispensables règne une grande variété : jeux de cartes, de dames et d'échecs, même le fameux jeu de l'oie. De plus, une guitare, un graphophone, un piano mécanique, bref, de quoi amuser et distraire nos voyageurs pendant les longues heures des loisirs de l'hiver.

L'itinéraire est, d'une manière générale, le suivant : La *Stella Polare* se dirigera vers les terres de François-Joseph, d'où elle tâchera de se porter le plus au Nord possible. A la différence de Nansen, l'intention du duc Amédée n'est point d'atteindre son but en suivant les courants marins, mais de se servir du bateau simplement comme d'une base d'opérations. De là, il ira de l'avant le plus vite possible, se dirigeant vers le Pôle en traîneaux, et laissant de temps en temps en arrière sur son chemin des dépôts d'aliments. S'il est arrêté par les glaces, il utilisera les aérostats, soit deux ballons construits à Paris.

Le succès répondra-t-il aux efforts de notre prince? Atteindra-t-il le but auquel, depuis un siècle, ont tendu tant de grands explorateurs? L'avenir le dira; mais une chose est certaine, c'est que la nation italienne est fière du courage que montre un de ses princes et qu'elle lui adresse les souhaits les plus chaleureux de réussite.

— Une circulaire ministérielle donne les instructions relatives aux écoles à feu de l'artillerie. Les polygones utilisés pour les écoles à feu sont au nombre de dix, dont un en Sicile. Deux ou trois régiments de campagne font leurs écoles successivement dans chaque polygone, exception faite pour le régiment à cheval, qui a son champ de tir spécial. Les brigades de forteresse sont groupées par trois ou par quatre; en général, elles se rendent dans leurs forts d'arrêt respectifs après leurs écoles, et attendent, pour achever leurs tirs, les manœuvres d'été. Quant aux régiments d'artillerie de montagne, ils font leurs écoles dans la montagne et non dans les polygones. La durée des écoles est en moyenne de 25 jours. Il est alloué à chaque batterie de campagne 360 obus et 6 boîtes à mitraille. A chaque batterie à cheval 420 obus et 6 boîtes à mitraille. A chaque batterie de montagne 400 obus et 6 boîtes à mitraille. A chaque compagnie de forteresse 420 projectiles et 1000 cartouches pour mitrailleuses.

— Le mois dernier nous a apporté un nouveau ministère. Que vaut-il? Il est bon certainement en ce qui concerne les personnes. Mais pourquoi donc l'ancien ministère est il tombé? *Parva favilla!* Le général Pelloux, pour les nombreux avocats qui siègent à la Chambre des députés, ne peut être l'idéal des présidents de ministère; d'autre part, sa ferme résolution de ne point céder sur les décisions prises à l'occasion des dernières lois sur la presse et de ne point revenir de plusieurs actes énergiques récents l'avait un peu isolé. Néanmoins la Couronne l'a confirmé dans ses fonctions et chargé de reconstituer le ministère.

Il mit de suite le doigt sur la plaie qui depuis quelque temps menaçait la solidité de sa position: je veux dire le ministre des affaires étrangères. Le pays était inquiet; il n'avait plus confiance en l'amiral Canevaro, tantôt énergique, tantôt chancelant. Le retour de Visconti-Venosta, vieux diplomate, bien connu, rétablit le calme et la tranquillité générale.

Le ministre de la guerre, Asinari de San-Marzano, avait depuis longtemps l'intention de quitter son ministère pour cause d'âge. En juste récompense de ses longs services, il a été nommé secrétaire général de l'Ordre des saints Maurice et Lazare, charge honorifique et très lucrative en même temps. A pris le portefeuille de la guerre à sa place le lieutenant-général Joseph Mirri, sénateur, né à Imola en 1834. Il avait succédé, comme commandant du VIe corps d'armée à Bologne et gouverneur de Palerme et de la Sicile, au général Morra de Lavirano, notre ambassadeur à Pétersbourg.

Mirri est un ancien garibaldien; il prit part à l'expédition des « Mille », où il se distingua par son courage et ses mérites. Il a une valeur technique et est un vrai patriote, ayant combattu pour l'unité et l'indépendance de sa patrie.

Malgré l'opposition furieuse qu'une partie de la Chambre fera — comme de coutume — au nouveau ministère, il faut lui souhaiter un règne plus long qu'au précédent : la majorité est très compacte, sinon nombreuse. Et pourquoi donc la Chambre refuserait-elle son appui à un gouvernement réellement capable de bien faire ? Le pays, dans ce cas, ne serait pas de son côté.

INFORMATIONS

SUISSE

Société des officiers. — La réunion de la Société des officiers neuchâtelois aura lieu dimanche et lundi 2 et 3 juillet. Tous les officiers supérieurs de la IIe division sont conviés spécialement. Le programme est très bien conçu. Le voici :

Dimanche 2 juillet. — 8 h. 55 matin, arrivée des officiers du Locle; 9 h. 35, arrivée des officiers de Neuchâtel et du reste du canton, collation à la Brasserie Ariste Robert; 10 h. 25, départ pour Saignelégier; 12 h. 05 soir, arrivée à Saignelégier; 12 h. 15, assemblée générale; 2 h., dîner; 4 h., reconnaissance des routes Goumois-Montfaucon-St-Brais, Soubey; 8 h., souper, réunion familière.

Lundi 3 juillet. — 6 h. 30 matin, départ et marche en trois colonnes sur Sonceboz, suivant le programme qui sera distribué la veille : *a)* par Rouges-Terres, les Geneveys, Bellelay, Fuet, Tavannes, 20 km.; *b)* par Tramelan-Tavannes, 18 km.; *c)* par Muriaux, les Breuleux, les Fontaines, Cortébert, 18 km.; 12 h. 30 soir, rapport des reconnaissances; 2 h., dîner.

Le prix de la carte de fête est de 6 fr. pour le dimanche seulement, de 14 fr. pour les deux jours. S'inscrire avant le 20 juin.

Le comité cantonal espère que les participants seront nombreux.

« Il est bon, dit la convocation, que peu de temps avant les manœuvres, auxquelles la plupart de nous seront appelés, nous ayions l'occasion de nous réunir pour discuter des questions qui nous préoccupent et parler des choses qui nous sont chères. »

Dans sa dernière assemblée générale, la Société militaire du Canton de Genève a renouvelé son comité comme suit :